

Nombre de membres : 34

N°2020-59

En exercice : 33

Abstentions : 0

Présents : 29

Exprimés : 32

Pouvoirs : 3

Pour : 32

Votants : 32

Contre : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

**L'An deux mille vingt, le mardi 22 décembre à vingt heures.**

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle du Chapiteau de la Fontanelle à CUSSAC sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 16 décembre deux mille vingt.

**Présents** : Christophe Gérouard, Maryse Thomas, Patrice Chauvel, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Charles-Antoine Darfeuilles, Pierre Varachaud, Louis Furlaud, François Chaulet, Albert Viroulet, Patrick Chambord, Maryse Parverie, Joël Vilard, Richard Simonneau, Thierry Dauchart, Josiane Lefort, Jean-Pierre Broussaud, Alain Duris, Bernard Darfeuilles, Christian Vignerie, Chantal Robin, Bruno Grancoing, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Hervé Mazeaud, Pierre Hachin, Jérôme Suet, Stéphane Seyer

**Suppléants présents :**

**Pouvoirs** : Jean-Pierre Charmes à Christophe Gérouard, Patrick Gibaud à Josiane Lefort, Jean Maynard à Christian Vignerie

**Secrétaire de séance** : François Chaulet

**Objet : Ouvertures de crédits d'investissement. Budget Communautaire principal et Budgets Annexes « Ordures Ménagères » et « SPANC ». Exercice 2021.**

Monsieur le Président explique que L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'exécutif de la collectivité : « jusqu'à l'adoption du Budget ou jusqu'au 15 avril (en l'absence d'adoption du Budget avant cette date) sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider, et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) ».

Pour l'exercice 2020, le montant total des dépenses réelles d'investissement (hors remboursement de la dette) de chaque budget s'élevait à :

- Budget Communautaire Principal : 2 537 342,50 €
- Budget Annexe « Ordures Ménagères » : 40 000,00 €
- Budget Annexe « SPANC » : 28 984,00 €

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du Budget Communautaire Principal jusqu'à l'adoption du Budget 2021 dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice 2020, et selon la répartition suivante :

Chapitre 20 : 63 352,90 €

Chapitre 204 : 35 000,00 €

Chapitre 21 : 119 239,97 €

Chapitre 23 : 202 587,00 €

Chapitre 26 : 13 750,00 €

Chapitre 27 : 195 293,25 €

Chapitre 45 : 5112,50 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du Budget Annexe « Ordures Ménagères » jusqu'à l'adoption du Budget 2021 dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice 2020, et selon la répartition suivante :

Chapitre 20 : 2750,00 €

Chapitre 21 : 7250,00 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du Budget Annexe « SPANC » jusqu'à l'adoption du Budget 2021 dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice 2020, et selon la répartition suivante :

Chapitre 20 : 474,00 €

Chapitre 21 : 522,00 €

Chapitre 45 : 6250,00 €

Certifié exécutoire  
Le  
Le Président

Le Président,

Christophe GEROUARD